

Pour vous inscrire il faudra :

- 1 · Envoyer un bulletin d'inscription à l'AFO
- 2 · S'inscrire en ligne sur les sites des différents organismes (**ANDPC** et **FIF-PL**)

→ Dans tous les cas, il faudra faire cette double inscription

- 3 · Si vous êtes salarié(e) : envoyer un bulletin d'inscription correspondant à la formation désirée, cocher la case C.F. et noter les coordonnées de votre employeur

Les bulletins sont disponibles sur le site formations@afo-orthoptique.fr page formation

Pour tout renseignement **DPC** et **salarié** formations@afo-orthoptique.fr
FIF-PL emmanuel.lecannelie@wanadoo.fr

Les prises en charge **ANDPC** et **FIF-PL**

ANDPC → indemnisation pour perte de gains (fermeture de votre cabinet pour participer à la formation) : 53 € /heure, soit 742 € pour une formation de 2 jours = 14 h

FIF-PL → prise en charge maximum de 750 € par année, plafonnée à 200 € par jour (1 journée = 7h)

Pour les salariés → l'AFO enverra à votre employeur une convention de formation avec devis et programme destinée à son indemnisation par son **OPCO**

→ L'AFO se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant pour la réaliser, 2 semaines avant la date prévue .

Chaque inscrit peut aussi annuler sans frais sa participation dans ce délai. Au-delà, le chèque de caution sera encaissé, la réservation des salles et repas engage des frais qui ne peuvent être annulés.

INSCRIPTION À UNE ACTION DE DPC

Il faut au préalable avoir créé votre compte mondpc.fr sur le site de l'**ANDPC**.
Il faut ensuite envoyer le bulletin **AFO-DPC**.

Pour les libéraux, joindre au bulletin d'inscription complètement renseigné, une feuille de soins annulée à votre nom.

Pour les salariés CDS, envoyer le bulletin d'inscription complètement renseigné et signé par votre employeur.

À réception, nous vous enverrons les références de la formation pour vous inscrire en ligne sur le site de l'**ANDPC** via votre compte mondpc.fr.

INSCRIPTION À UNE FORMATION EN FIF-PL

Envoyer par courrier postal le bulletin d'inscription formation **AFO-FIF-PL** et y joindre un chèque correspondant au règlement de la formation (il sera encaissé après la formation).

À réception nous vous enverrons le programme et la facture pro forma (devis) qui vous permettront de faire votre **demande de prise en charge en ligne** sur www.fifpl.fr.

Une facture acquittée et votre attestation de présence vous seront adressées à l'issue de la formation pour **valider votre dossier FIF-PL en ligne** sur www.fifpl.fr.

INSCRIPTION À UNE FORMATION AFO POUR LES SALARIÉS

Remplir et faire signer le bulletin d'inscription **AFO** par son employeur et **cocher** la case « Demande de convention de formation ».

À réception, nous enverrons à votre employeur la convention et les documents nécessaires à sa demande de prise en charge par son **OPCO**.